Procès-Verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL

Vendredi 26 Septembre 2025

Espace du Narais – Saint Mars la Brière

1. Représentativité de l'Assemblée

Nombre de Clubs convoqués : 139 Nombre de voix : 894

Nombre de Clubs présents : 93, représentant 70,50% de l'ensemble des clubs
Nombre de clubs absents : 46

Présents : AC AIGNE, JS ALLONNES, US ARNAGE PONTLIEUE, SC BALLONNAIS, BEAUMONT SA, US BOULOIRE, AS BRETTE, AUVERS POILLE BRULON FC, AS CERANS FOULLETOURTE, AS CHAHAIGNES MARCON, US CHALLES GRAND LUCE, ES CHAMPFLEUR, CS CHANGE, CO CASTELORIEN, ES CHERRE, AS CLERMONT CREANS, US CONLIE DOMFRONT, ES COUDRECIEUX, JS COULAINES, US COULANS LA QUINTE, CSIS COURGAINS, AS CURES, AFC DANGEUL, ES DISSAYEN, FC DOLLON THORIGNE, ECOMMOY FC, AS ETIVAL, FILLE SPORT, US ALPES MANCELLES, AS FYE, US GUECELARD, AS JUIGNE SUR SARTHE, US LA CHAPELLE D'ALIGNE, SL LA CHAPELLE DU BOIS, US LA CHAPELLE ST REMY, FC VAL DU LOIR, VS FERTOIS, RC FLECHOIS, LA SUZE ROEZE FC, CO LAIGNE ST GERVAIS, US BREILLOISE, US LUARTAISE, JS LUDOISE, LE MANS VILLARET AS, GAZELEC LE MANS, CS CHEMINOTS LE MANS, ASPTT LE MANS, CS SABLONS GAZONFIER, UNION LE MANS SUD, FC MAYOTTE, LE MANS FC, LOMBRON SP, CA LOUE, FC LOUPLANDE, SC LUCEAU, US MANSIGNE, VIG MAYET, SC MAROLLAIS, AS MEZERAY, ES MONCE EN BELIN, AS MONT ST JEAN, AS MONTMIRAIL MELLERAY, AS MULSANNE TELOCHE, AS NEUVILLE SUR SARTHE, SS NOYEN SUR SARTHE, US OISSEAU LE PETIT, US OIZE, CS PARCEEN, AS PARENNES, JS PARIGNE L'EVEQUE, FR PONTVALLAIN, AS REQUEIL, FC ROUEZ CRISSE, EG ROUILLON, AS RUAUDIN, AS SARGEENNE, US SAVIGNE L'EVEQUE, FC PAYS DE SILLE, USN SPAY, FC ST CORNEILLE, FC ST GEORGES PRUILLE, AS ST JEAN D'ASSE, US ST MARS LA BRIERE, US ST OUEN ST BIEZ, AS ST PAVACE, FC ST SATURNIN LA MILESSE, ST VINCENT SP, STE JAMME SP, ASE STE OSMANE, TELOCHE FC, US TENNIE, SC TRANGE CHAUFOUR DEGRE, SC TUFFE, AS VAAS, US VIBRAYE, US VILLAINES MALICORNE, ES YVRE L'EVEQUE, US YVRE LE POLIN.

Absents : FC ARCONNAY, US AUBIGNE RACAN, US BAZOUGES CRE S/ LOIR, PAT BONNETABLE, CHAMPAGNE SPORT, ES CHAMPFLEUR, US CHANTENAY VILLEDIEU, EL CONNERRE, CO CORMES, FC COULONGE, FC GESNES, FC JOUE LA GUIERCHE, LA BAZOGE FC, AS LA CHAPELLE ST AUBIN, AS LA FRESNAYE SUR CHEDOUET, AS LE BAILLEUL CROSMIERES, AS CE MMA, KUSTO FOOT, LE MANS METROPOLE FUTSAL, INTERNATIONALE LE MANS, LE MANS GLONNIERES, US SETRAM, SA MAMERS, FC MARIGNE LAILLE, FC MOULINOIS, US PRECIGNE, SABLE FC, CS SILLE LE PHILIPPE, JS SOLESMES, ANILLE BRAYE, AS ST COSME EN VAIRAIS, US ST DENIS D'ORQUES, ES ST GEORGES LE GAULTIER, JS ST GERMAIN D'ARCE, US ST GERVAIS DE VIC, ES ST LONGIS, AS ST PATERNE, TORCE FC, OL. VALLONNAIS, US VION, JS VOLNAY.

Le quorum est atteint.

2. Présentation

Ouverture de la soirée à 19h20

Présentation de l'Ordre du Jour :

1. Mot d'accueil et Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du District
2. Mot d'accueil de M. Jacky Surut, Maire de Saint la Brière
3. Mot d'accueil de Sébastien Dufeu et Jean-Charles Julien, co-Présidents du club de l'US St Mars la Brière
4. Allocution du Président du District, M. Frédéric DAVY
5. Indications et essai des boitiers
6. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire
7. Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire
8. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
9. Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2024 – Vote électronique
10. Présentation du rapport moral 2024/2025 par le Secrétaire Général
11. Approbation du rapport moral 2024/2025 – Vote électronique
12. Présentation des comptes financiers de la saison 2024/2025 par le Trésorier
13. Rapport sur les comptes du Commissaire aux comptes - Approbation des comptes – Vote électronique
14. Présentation du budget prévisionnel 2025/2026 par le Trésorier
15. Remise de récompenses
16. Vœu / Questions
17. Bilan technique par l'ETD
18. Intervention des invités
19. Clôture de l'Assemblée Générale

A. Mot d'accueil et ouverture de l'Assemblée Générale par le président du district

M. DAVY souhaite la bienvenue à l'ensemble des représentants des clubs et des invités officiels. Il remercie le maire de Saint Mars la Brière, M. Jacky SURUT pour l'accueil dans sa commune, ainsi que le club de l'US St Mars la Brière pour l'organisation de la soirée.

M. DAVY déclare l'Assemblée Générale ouverte.

B. Intervention de M. Jacky SURUT, Maire de Saint Mars la Brière

M. SURUT, maire de Saint Mars la Brière est heureux d'accueillir les instances et les clubs sarthois dans sa commune, et remercie le District d'avoir choisi sa commune pour la tenue de son assemblée générale annuelle.

C. Intervention de Messieurs Sébastien DUFEU et Jean-Charles JULIEN, Co-Présidents de l'US St Mars la Brière

Messieurs DUFEU et JULIEN, remercient le district et l'ensemble des clubs de leur venue. Ils présentent en quelques mots leur club.

D. Allocution de M. Frédéric DAVY – Président du District de la Sarthe

3. Représentativité de l'Assemblée

93 clubs présents au moment de l'inscription pour les votes sur 139 clubs soit 66,90 % de présence.

638 voix représentées sur 894 soit **71,36 %**

«En application de l'article 12 § 12.5.3 des Statuts du District, le QUORUM étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer ».

4. Assemblée Générale Extradordinaire

Modification des statuts du District

<u>Article 12.4 – Attributions</u>

L'Assemblée Générale est compétente pour : – Élire le Président du District dans les conditions visées à l'article 15 ; – Élire et révoquer les membres du Comité de Direction dans les conditions visées à l'article 13 ; – Élire la délégation des représentants des Clubs de district à l'assemblée générale de la Ligue dans les conditions visées à l'article 12.5.6 ; – Entendre, discuter et approuver les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale et	L'Assemblée Générale est compétente pour : – Élire le Président du District dans les conditions visées à l'article 15 ; – Élire et révoquer les membres du Comité de Direction dans les conditions visées à l'article 13 ; – Élire la délégation des représentants des Clubs de district à l'assemblée générale de la Ligue dans les conditions visées à l'article 12.5.6 ; – Entendre, discuter et approuver les rapports sur la gestion du Comité de Direction et sur la situation morale et

financière du District ; – Approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année et voter le budget prévisionnel de l'exercice suivant ; – Désigner pour six (6) saisons un Commissaire aux Comptes choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de Commerce ; – Décider des emprunts excédant la gestion courante ; – Et plus généralement examiner sur toutes les questions à l'ordre du jour.	financière du District ; – Approuver les comptes de l'exercice clos au 30 juin de chaque année et voter le budget prévisionnel de l'exercice suivant ; – Désigner pour six (6) saisons un Commissaire aux Comptes choisis sur la liste mentionnée à l'article L.822-1 du Code de Commerce ; – Décider des emprunts excédant la gestion courante ; – *À l'exception des Statuts, qui relèvent de son ressort exclusif, l'Assemblée Générale délègue au Comité de Direction sa compétence pour l'adoption et la modification des textes suivants :* *La modification de l'Annexe Financière ;* *Les Règlements Intérieurs des Commissions ;* *Les dispositions des Règlements des Compétitions de District, y compris les dispositions relatives au nombre de clubs, aux accessions et aux rétrogradations.* – Et plus généralement examiner sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Vote

93 votants inscrits représentants 638 voix

	Voix	Pourcentage
Pour	474	74,29 %
Contre	72	11,29 %
Abstention	92	14,42 %

⇨ **Modification adoptée**

Article 13 – Comité Directeur

13.1 Composition Le Comité de Direction est composé de ~~21 membres~~. Il comprend parmi ses membres : 1 arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a), 1 éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b), 1 femme, 1 médecin, ~~17~~ autres membres.	13.1 Composition Le Comité de Direction est composé de 17 membres. Il comprend parmi ses membres : 1 arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a), 1 éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b), 1 femme, 1 médecin, 13 autres membres.

Vote

93 votants inscrits représentants 638 voix

	Voix	Pourcentage
Pour	551	86,36 %
Contre	66	10,35 %
Abstention	21	3,29 %

⇨ **Modification adoptée**

Article 13.8 – Frais et rémunération

Néant	a) *Frais* *Des remboursements de frais sont admis sur présentation de justificatifs* b) *Rémunération* *Conformément aux dispositions du Code général des impôts, des membres du Comité de Direction peuvent recevoir une rémunération dans le cadre de l'exécution de leur mandat électif. Leur nombre, les modalités et le montant de cette rémunération sont fixés par le Comité de Direction, par un vote à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, en dehors de la présence du(des) dirigeant(s) concerné(s). Ensuite, lors de la présentation à l'Assemblée Générale de l'arrêté des comptes de l'exercice clos, cette dernière est invitée à se prononcer pour approuver ou non la convention règlementée relative à la rémunération des membres du Comité de Direction.*

Vote

93 votants inscrits représentants 638 voix

	Voix	Pourcentage
Pour	267	41,85 %
Contre	285	44,67 %
Abstention	86	13,48 %

⇨ **Modification rejetée**

Article 14 – Bureau

14.1 Composition Le Bureau du District comprend ~~huit (8)~~ membres : • Le Président du District ; • un Président délégué ; • deux vice-Présidents ; • un Secrétaire ; • un Trésorier ; • ~~Un Secrétaire adjoint ;~~ • ~~Un Trésorier adjoint.~~	*14.1 Composition* *Le Bureau du District comprend Six (6) membres :* • *Le Président du District ;* • *un Président délégué ;* • *deux vice-Présidents ;* • *un Secrétaire ;* • *un Trésorier.*

Vote

93 votants inscrits représentants 638 voix

	Voix	Pourcentage
Pour	464	72,72 %
Contre	114	17,87 %
Abstention	60	9,41 %

⇨ **Modification adoptée**

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

5. Assemblée Générale Ordinaire

A. Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2024

Il est procédé à l'approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 11 octobre 2024 tenue à Luceau.

Vote
93 votants inscrits représentants 638 voix

	Voix	Pourcentage
Pour	571	89,50 %
Contre	10	1,57 %
Abstention	57	8,93 %

⇨ **Sans observation et remarque particulière, le PV est adopté à la majorité des présents.**

B. Rapport Moral 2023-2024 présenté par le Secrétaire Général – Stéphane MARANDEAU

M. Stéphane MARANDEAU, secrétaire général présente le rapport moral. Le rapport moral retrace l'activité du District dans toute la saison écoulée.

Le secrétaire réalise un bilan de chaque commission du District.

Cliquez ici pour **CONSULTER LE RAPPORT MORAL**

C. Approbation du rapport Moral da la saison 2024-2025

Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Vote
93 votants inscrits représentants 638 voix

	Voix	Pourcentage
Pour	619	97,02 %
Contre	12	1,88 %
Abstention	7	1,10 %

⇨ **Sans observation et remarque particulière, le rapport moral est validé à la majorité des présents.**

D. Rapport Financier – Saison 2024-2025 – Présenté par le Trésorier Général – Fabien POIRRIER

Compte-rendu financier de l'exercice 2024/2025 comptes arrêtés au 30 juin 2025.

Le Trésorier général du District de football de la Sarthe, Fabien POIRRIER présente les états financiers de l'exercice écoulé, arrêtés par la Commission des finances en date du 16 septembre 2025.

Les disponibilités du district s'élèvent à 217 786€ au 30/06/2025. Le total du Bilan s'élève **1 392 057 € du fait de l'achat du siège social.**

Le compte de résultat fait état d'un total des Produits s'élevant à 685 989 € et d'un total des Charges s'élevant à 676 065 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces données détaillées et commentées par le Trésorier Général, il ressort un résultat positif de **+ 9 924 €.**

Le Trésorier Général commente par ailleurs la situation de la trésorerie de l'association.

Rapport sur les comptes annuels et conventions réglementées du Commissaire aux comptes

Monsieur Luc ROLLAND de COMPTAFRANCE, procède à la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Ce rapport certifie sans réserve que ceux-ci sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de la saison 2024/2025, de la situation financière et du patrimoine du District de la Sarthe de Football au 30 juin 2025.

- Approbation des états financiers 2024/2025

Conformément aux statuts du District, après lecture des rapports du Commissaire aux comptes, les comptes sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Vote

93 votants inscrits représentants 638 voix

	Voix	Pourcentage
Pour	565	88,56 %
Contre	33	5,17 %
Abstention	40	6,27 %

⇨ **Les comptes annuels 2024/2025 sont approuvés à la majorité des présents.**

- Affectation du résultat de l'exercice 2024/2025

Le Trésorier Général propose l'affectation du résultat de l'exercice clos au 30 juin 2025 s'élevant à **+ 9 924 €** au compte « report à nouveau ».

Vote

93 votants inscrits représentants 638 voix

	Voix	Pourcentage
Pour	635	99,53 %
Contre	3	0,47 %

⇨ **L'affectation du compte de résultat proposée est validée par l'Assemblée à la majorité des présents**

- Présentation du Budget prévisionnel 2025/2026 - Fabien POIRRIER – Trésorier Général

Le Trésorier Général présente le Budget prévisionnel 2025/2026 à l'assemblée générale et décrit les grandes hypothèses retenues pour établir celui-ci.

Le Budget présenté fait état de recettes prévisionnelles pour 635 840 € et de charges prévisionnelles de 672 875 €.

Conformément aux statuts du District, ce Budget prévisionnel est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Vote

93 votants inscrits représentants 638 voix

	Voix	Pourcentage
Pour	572	89,65 %
Contre	22	3,45 %
Abstention	44	6,90 %

⇨ **Le Budget prévisionnel 2025/2026 est approuvé à la majorité des présents.**

E. Intervention des invités

- Intervention de M. Olivier SASSO, Conseiller Départemental

F. Jeu concours avec notre partenaire Intersport Sablé / La Flèche

Nicolas CHENET, Team club Intersport Sablé-La Flèche expose son partenariat avec le district et l'ensemble des clubs du département. Il propose un tirage au sort réalisé en direct pour faire gagner des dotations aux bénévoles des clubs présents lors de l'AG.

G. Intervention Service Conseil aux Clubs LFPL

Laurent YDIER du service « Conseil aux clubs » de la Ligue intervient sur des informations pratiques (assurances, footclubs…) ainsi que sur les formations « Tout Terrain »

H. Remise de récompenses

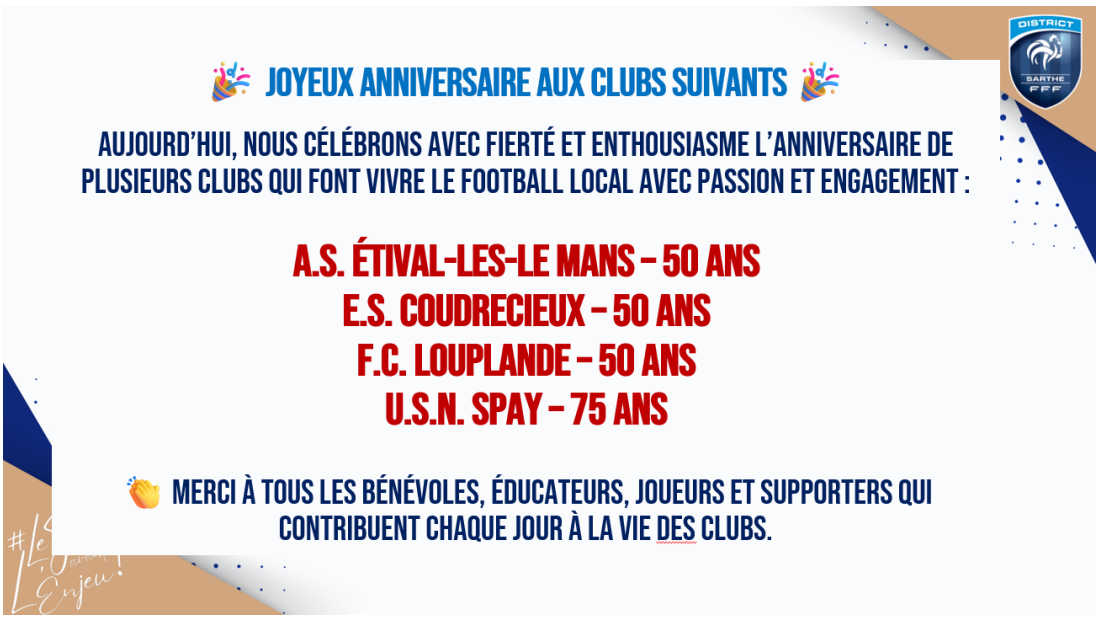

LES BÉNÉVOLES À L'HONNEUR

CES DISTINCTIONS TÉMOIGNENT DE L'IMPORTANCE DU BÉNÉVOLAT DANS LE SPORT AMATEUR.
MERCI À EUX POUR LEUR PASSION, LEUR TEMPS ET LEUR ÉNERGIE !

MEDAILLE D'OR FFF

JACKY MASSON
(CO CHÂTEAU DU LOIR)
Pour son investissement au sein du CO Château-du-Loir et son engagement envers le football sarthois.

MEDAILLE D'OR FFF

MARCEL LANDAIS
(CA LOUÉ)
Un exemple de fidélité et de passion au service du CA Loué.
La famille du district lui souhaite un prompt rétablissement

MEDAILLE DE VERMEIL FFF

GERARD GAUTHIER
(SABLE FC)
Un pillier du Sablé FC reconnu pour ses années de service. Une figure incontournable du club et du territoire.

MEDAILLE D'ARGENT FFF

ALAIN LE SOURD
(AC AIGNE)
En hommage à son engagement constant et à son rôle essentiel dans la vie du club.

MEDAILLE D'ARGENT FFF

ENZO RICHARD
(FC LA BAZOGE)
La relève est assurée ! Enzo incarne l'avenir du bénévolat sportif.

#Le Jeu avant l'Enjeu !

MISE A L'HONNEUR POUR ACTE DE COURAGE ET DEVOUEMENT

Samuel Fossey a fait preuve d'un sang-froid et d'un courage exemplaire en réanimant un joueur, sauvant ainsi une vie sur le terrain.

Merci Samuel pour ton action héroïque.

#Le Jeu avant l'Enjeu !

I. Rapport technique 2024/2025 ➔ CONSULTER EN CLIQUANT ICI

a) Vincent Garnier CTD – PPF

- Parcours de Performance Fédérale
- Parcours formation bénévole

b) Meddy CHAUVINEAU – CTD – DAP

- Présentation du DAP = Développement & Animation des Pratiques
- Foot Animation
- Plan d'action Foot Féminin
- LABEL Jeunes & Féminines

c) Florian FREMEAUX – Agent de développement

– Foot Handicap

M. Intervention des invités

- Didier ESOR, président de la Ligue des Pays de la Loire

N. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District

---

Clôture de l'Assemblée Générale à 22h40.

Le Secrétaire du District
Stéphane MARANDEAU

Le Président du District
Frédéric DAVY